



**Commune d'Aiglun**  
DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNE D'AIGLUN

### Table des matières

Table des matières .....	1
<b>I. Le cadre général du budget</b> .....	1
<b>II. La section de fonctionnement</b> .....	2
a) Généralités .....	2
b) Les principales dépenses et recettes de la section : .....	3
c) La fiscalité .....	3
<b>III. La section d'investissement</b> .....	3
a) Généralités .....	3
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	4
c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants : .....	4
d) Les subventions d'investissements prévues : .....	5
<b>IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation</b> .....	5
a) Recettes et dépenses de fonctionnement : .....	5
b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit : .....	5
c) Principaux ratios.....	5
d) Etat de la dette.....	6

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante

avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril si l'assemblée est renouvelée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 363 354,92 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 35,58 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 153 877 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les loyers

## b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	42 653 €	Excédent brut reporté	209 477,92 €
Dépenses de personnel	54 750 €	Recettes des services	4 901 €
Autres dépenses de gestion courante	41 060 €	Impôts et taxes	73 418 €
Dépenses financières	5 800 €	Dotations et participations	51 040 €
Dépenses exceptionnelles	500 €	Autres recettes de gestion courante	21 300 €
Autres dépenses	6 461 €	Recettes exceptionnelles	418 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Provisions	1 500 €		
Total dépenses réelles	152 724 €	Autres recettes	2 800 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 153 €	Total recettes réelles	153 877 €
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	153 877 €	Total général	363 354,92 €

## c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- concernant les ménages

- . Taxe d'habitation : 16,53 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 18,82 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 34,41 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 39 871 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 37 173 € soit une diminution de 3,18 % par rapport à l'an passé.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a

trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de l'auberge, à la construction de la fromagerie et de la salle communale...)

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Dépôts et cautions	5 750 €	Solde d'investissement reporté	0 €
Solde d'investissement reporté	145 905,37 €	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Remboursement d'emprunts	211 392 €	FCTVA	0 €
Travaux de bâtiments	3 975,16 €	Don et legs en capital	153 000 €
Travaux de voirie	16 468,27 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Autres travaux	11 818,50 €	Taxe aménagement	0 €
Autres dépenses	3 174,38 €	Subventions	224 473,68 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Emprunt	0 €
Charges (écritures d'ordre en investissement, opérations patrimoniales)	370 418,40 €	Produits (écritures d'ordre en investissement, opérations patrimoniales)	404 092,80 €
		Cautions	400 €
Participations et créance rattachées	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 153 €
Total général	768 902,08 €	Total général	783 119,48 €

### c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Plateforme RICE avec la PNR
- Panneaux de signalisation intersection col de Bleine avec le PNR

- Panneaux de signalisation
- Travaux sur le Canal
- Reliure des délibération et de l'état civil

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 0 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 0 €

## IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- dépenses : crédits reportés 2025 : 0 €
- Nouveaux crédits : 153 877 €

TOTAL : 153 877 €

- Recettes : crédits reportés 2025 : 209 477,92 €

Nouveaux crédits : 153 877 €

TOTAL : 363 354,92 €

### b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2025 : 156 111,17 € (résultat 2025 + RAR 2025)
- Nouveaux crédits : 242 372,51 €

TOTAL : 398 483 ,68 €

- Recettes : crédits reportés 2025 : 377 473,68 €

- Nouveaux crédits : 400 €

- Solde excédentaire 2024 : 151 223,75 €

TOTAL : 151 623,75 €

### c) Principaux ratios

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 542,67
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 554,31
3	Dépenses d'équipement brut / population	357,94
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 845,95
5	DGF / population	311,71
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35,85 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	240,36 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,03 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	118,76 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,75 %

## d) Etat de la dette

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		296 807,17				10 681,25	6 470,27	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		296 807,17				10 681,25	6 470,27	0,00	0,00	
		0,00	A-1	35 960,27	5,00	F	0,520	7 117,65	186,99	0,00	0,00	
		0,00	A-1	60 846,00	16,00	F	0,860	3 563,60	523,28	0,00	0,00	
		0,00	A-1	200 000,00	2,00	V	2,870	0,00	5 760,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Fait à Aiglun, le 21 avril 2026

Anthony SALOMONE,

Le Maire,

